

Conseil de gestion du 10 septembre 2024

Délibération n°2024-004

Approbation du procès-verbal du conseil de gestion du 26 mars 2024

- VU le code de l'environnement et notamment ses articles L 334-3 et suivants et R 334-31 et suivants ;
- VU le décret n°2019-1580 du 31 décembre 2019 relatif à l'Office français de la biodiversité ;
- VU le décret n°2011-1269 du 11 octobre 2011 portant création du Parc naturel marin du golfe du Lion ;
- VU l'arrêté conjoint en vigueur du préfet maritime de Méditerranée et du préfet des Pyrénées-Orientales n° 059/2024 du 26 mars 2024, portant désignation des membres du conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion ;
- VU la délibération du 10 octobre 2014 adoptant le plan de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion ;
- VU la délibération 2022-02 du 07 janvier 2022 approuvant la modification du règlement intérieur du Parc naturel marin du golfe du Lion ;

CONSIDERANT que le quorum est atteint et que le conseil de gestion peut valablement délibérer ;

CONSIDERANT la proposition de procès-verbal du conseil de gestion du 26 mars 2024 ;

Article 1

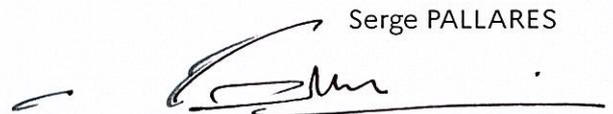
Le conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion approuve à l'unanimité le procès-verbal ci-annexé de la session du conseil de gestion du 26 mars 2024, sans modification.

Article 2

Le Directeur de l'Office français de la biodiversité est chargé de l'application de la présente délibération.

Article 3

La présente délibération sera publiée sur le site internet de l'OFB.

Serge PALLARES


Président du conseil de gestion

36^{ème} CONSEIL DE GESTION DU PARC NATUREL MARIN DU GOLFE DU LION

PROCES VERBAL DE SEANCE

du conseil de gestion

26 mars 2024

à Argelès-sur-Mer

Membres participants au conseil de gestion

Présidence du conseil de gestion

- Serge PALLARES (président)- Union des villes portuaires d'Occitanie
- Hermeline MALHERBE (vice-présidente) -Présidente du Conseil départemental 66 (par visio)

Catégorie des services de l'État

- Amélie DELAMARRE, Chef de la division Action de l'état en mer, représentant le Commandant de la zone maritime Méditerranée
- Stéphane PERON – représentant DIRM
- Nicolas MAIRE - représentant DDTM/DML

Catégorie des collectivités territoriales et leurs groupements

- Christophe MANAS - Conseil régional d'Occitanie
- Antoine PARRA – Communauté de communes Albères Côte Vermeille Illibéris
- Cécile MARGAIL - Commune de Torreilles
- Annie PEZIN - Commune d'Elne
- Joel BOUSCARRA – Commune de Collioure
- Guy VINOT - Commune de Banyuls-sur-Mer
- Christian GRAU - Commune de Cerbère

Catégorie des organisations professionnelles

- Représentant pêche professionnelle -CRPMEMO
- Laurent BARREDA- Chambre d'agriculture Roussillon
- François POCH -FNEAPL
- Guilhem HUBERT- ARMAM

Catégorie organisations d'usagers

- Jean-Claude HODEAU – FNPPSF
- Eric DELMAS - FFESSM
- Jacques DOUAY - FFV
- Jean-Marie RAY – FNPSA
- Eric FALGARONNE- FFM

Catégorie des parcs naturels régionaux, des aires marines protégées, des associations de protection de l'environnement et du patrimoine culturel, et des personnalités qualifiées

- Jean-Marie MARCASSIN – ASAME
- Franck LARTAUD – CCN des Pyrénées-Orientales
- Joseph HIARD – Groupement ornithologique du Roussillon
- Bruno VOLAND - Association Charles FLAHAULT
- Yves DESDEVISES – Observatoire Océanologique de Banyuls-sur-Mer
- Philippe LENFANT – UPVD
- Cédric BOHUN - Conservatoire du Littoral

- Nathalie REGOND-PLANAS – Pays Pyrénées Méditerranée

Procurations

- Maria RUYSSSEN - IFREMER, donne pouvoir à Yves DESDEVISES (OOB)
- Loïc LINARES - CEPALMAR, donne pouvoir à Cédric BOHUN (Conservatoire du littoral)
- Frédérique VIARD -CNRS, donne pouvoir à Philippe LENFANT (UVPD)
- Daniel ARMISEN (SNSM), donne pouvoir à Serge PALLARES

Commissaires du gouvernement

- Amélie DELAMARRE, Chef de la division Action de l'état en mer, représentant le Préfet maritime de la Méditerranée
- Clara THOMAS- Sous-préfète de Céret, représentant le Préfet des Pyrénées-Orientales

Invités et accompagnants

V.HARTMANN (RNNCB CD66) ; M. TCHAKERIAN (La Région Occitanie) ; J-F PRIEUR (Argeles sur Mer) ; M-L LICARI (CD66) ; G. SARRAGONI (CNRS) ; Bernat HEREU (Université de Barcelone) ;

Introduction et ouverture de session

Serge PALLARES accueille les membres du conseil de gestion et ouvre la séance.

Il remercie la présence de la directrice de la façade Méditerranée de l'OFB – Mme Isabelle TERRIER arrivée depuis Marseille et dont la mission contribue au déploiement des diverses stratégies politiques de l'Etat dans lesquelles prennent place les deux parcs naturels marins, le nôtre et celui du cap Corse. Il salue aussi Perrine DESVERONNIERES qui l'accompagne et qui va participer à la mise en œuvre de l'analyse risque pêche.

Il informe les principaux sujets d'actualité abordés lors du dernier bureau du 28 février.

Concernant le projet de la réserve de biosphère transfrontalière, la promotion de « Master2 Man and Biosphère » de l'université de Toulouse a réalisé en début d'année une enquête sur le territoire et a rencontré une très large palette d'acteurs aussi bien marin, littoraux que terrestre. A partir de l'analyse des réponses de cet échantillon d'une quarantaine de personnes, il se dégage d'abord - une fois le concept expliqué – une belle adhésion au projet de plus de 80%. Quatre grands enjeux se dégagent clairement, le patrimoine naturel, le tourisme, la cohésion territoriale et le changement climatique. Concernant le zonage, plusieurs scénarios ont été simulés pour rechercher une cohérence mer / terre et une symétrie possible avec le versant sud catalan. Il souligne une force de ce territoire qui est de posséder plusieurs réserves nationales qui constitueraient une parfaite zone centrale au sens de ce concept de réserve de biosphère. Le Pays Pyrénées Méditerranée ressort par son emprise géographique comme une entité clé de ce projet pour la partie terrestre dont il remercie la présidente pour son soutien au projet. Le lancement du programme Interreg « Aire fonctionnelle littoral » est prévu début avril. Un tableau d'actualité touchant à la mise en place de la nouvelle réglementation de la pêche de loisir sera présenté.

Point d'actualité sur les travaux de la maison de la mer présenté par Antoine PARRA :

L'OFB a lancé un appel à projet pour l'installation de la maison du Parc. La commune d'Argelès sur mer en a profité pour proposer ce projet de maison de la mer, tel un « bateau amiral qui s'avance sur la mer ». La construction vise la certification « argent » pour un bâtiment exemplaire en termes d'écoconstruction. La maison de la mer accueillera les bureaux du Parc naturel marin du golfe du Lion, la capitainerie et une grande salle de réunion. C'est un projet financier à hauteur de 6 millions d'euros avec une subvention de l'OFB de 450 000 euros et 2 millions d'euros portés par la commune. La livraison du projet est prévue pour fin 2024

Approbation de l'ordre du jour

- Adoption du PV du conseil du 1^{er} décembre 2023
- Adoption du programme d'action 2024
- Présentation des projets européens :
 - Analyse risque pêche espèce
 - Projet LIFE espèces mobiles
- Actualités et mise en place des nouvelles dispositions de l'arrêté de réglementation de la pêche de loisirs
- Présentation du projet RESMED sur la connectivité des AMP

La proposition de l'ordre du jour est adoptée à l'unanimité.

1. Adoption du PV du conseil de gestion du 01/12/2023

(Document diffusé avec le dossier de séance)

Le procès-verbal du dernier conseil de gestion du 01/12/2023 est soumis à approbation.

Le conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion approuve le procès-verbal de la session du conseil de gestion du 1^{er} décembre 2023.

Vote à la majorité

Délibération n° 2024-002

2. Adoption du programme d'actions 2024 (Document diffusé avec le dossier de séance)

Présentation faite par Marc DUMONTIER, Grégory AGIN, Emilie PASERO, Alizée MARTIN, Lauriane VASSEUR et Marie MORINEAUX

Pendant la présentation faite par Grégory AGIN sur le contexte éolien permettant l'alimentation de la réflexion des fermes pilotes avec zonage, il est informé de l'aboutissement d'un marché d'affrètement de navire hauturier afin de permettre l'acquisition de données (campagne en mer).

Annie PEZIN demande si ces données seront utiles au développement commercial à l'installation des fermes éoliennes.

Hervé MAGNIN confirme bien l'étude préalable à l'installation des fermes éoliennes. Celles -ci contribueront à enrichir la connaissance.

Alizée MARTIN continue la présentation sur la qualification et la réduction des impacts sur les activités de loisirs et notamment sur la caractérisation de l'impact du tourisme sur les espèces de poissons côtières et proposition d'indicateurs de suivi.

Hermeline MALHERBE demande la confirmation d'une interaction entre l'environnement et les impacts des activités de loisirs et fait allusion à la valorisation du parc des Pyrénées catalanes.

Alizée MARTIN le confirme par rapport à la plongée.

Présentation par Marie MORINEAUX de la communication du parc marin.

Hermeline MALHERBE complète que cette communication s'inscrit dans le cadre de la politique départementale sur la sensibilisation éducative en collaboration avec l'éducation nationale. L'enjeu est d'être en complémentarité avec la réserve marine.

Hervé MAGNIN fait part de l'actualité concernant la zone de protection forte et indique que le débat public poursuit son travail et rendra ses conclusions fin avril.

Il informe du dernier séminaire biogéographique Natura 2000 organisé par le ministère de la transition écologique, la commission européenne et l'OFB à Marseille abordant la stratégie européenne autour des aires protégées sous l'appellation de « zones de protection stricte ». Cette dynamique européenne s'imposera dans un proche futur. La France a le même objectif de protection nationale à 30% avec des zones à éviter et réduire. La PREMAR a donné des instructions pour passer en ZPF et informe que l'instruction vaut pour toute la façade méditerranéenne. Elle souhaite organiser la présentation et le contenu des dossiers à travers les autres services de l'Etat et un groupe de travail ZPF.

La PREMAR informe d'une instruction pour la façade méditerranéenne. Elle entend organiser l'instruction des dossiers à travers les services de l'Etat (DREAL et OFB) et la réunion des GT avant la présentation au conseil maritime de façade.

L'ambition représente 37 zones avec péniblement 0,2 %, l'objectif étant de présenter le 19 juin prochain la candidature de 2 parcs, le parc national des Calanques et celui de Port Cros qui permettra d'atteindre 0.8 %. Pour la suite, il y aura les premières orientations où l'Etat fera part de ses observations selon un calendrier précis, pour la fin du mois de septembre. Hervé MAGNIN remercie ces précisions et indique au niveau du parc marin que les efforts porteront sur la côte sableuse avec un travail stratégique entre

Leucate et Argeles. L'objectif sera de se rapprocher d'une ambition régionale, en cherchant de bonnes représentations (milieu sédimentaire, embouchure de fleuve) qui mériteront toute l'attention du parc marin. Il faudra trouver des zones de protection dites « intégrales » dans un objectif de restauration. Charles LOISEAU, en convention avec le parc marin travaille sur la préparation cartographique afin de présenter à cette concertation, les bases scientifiques nécessaires au débat, coordonné par Philippe LENFANT.

Le conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion approuve à la majorité le programme d'actions 2024, sans modification.

Délibération n° 2024-003

3. Présentation des projets européens (dossier diffusé avec le dossier de séance)

3.1 Analyse risque pêche espèce

Présentation faite par Perrine DESVERONNIERES, projet européen qui vise à étudier les interactions entre les activités de pêche professionnelle et les espèces marines protégées, qui s'inscrit dans la politique Natura 2000.

Serge HOSTALLIER de la FFPM fait part de son ressenti et indique que ce projet ressemble au MEDFISH (mis en place en 2015) avec un objectif de voir sur le bassin méditerranéen l'impact de la pêche professionnelle côté franco espagnol. Au vu de la diversité des pratiques, le souhait était d'harmoniser et de regarder au travers d'un référentiel, l'impact sur l'écosystème et de trouver des solutions. Il recommande la lecture de cette étude qui est dans sa 2eme phase actuellement (2025-2026) avec la mise en place des préconisations.

Lauriane VASSEUR complète que les travaux menés sur l'oursin et le poulpe s'inscrivent dans l'étude portée par le WWF sur la durabilité des pêcheries de certain stock en Méditerranée et suivent les recommandations sur la connaissance des stocks et sur la mise en place de mesure de gestion avec la profession.

La CRPMEM rappelle que le « comité de pêche » est très engagé, les organisateurs de producteurs sont activement engagés dans l'évitement et les prises accidentelles tout en respectant le projet de réglementation de stock en lien avec le CESTMed (prises accidentelles des tortues).

3.2 Projet LIFE espèces mobiles

Présentation faite par Marc DUMONTIER.

Pour répondre aux engagements pris par l'État, l'OFB a lancé plusieurs projets européens visant à accompagner la réduction de l'impact de certaines activités. Le projet « Espèces marines mobiles » (EMM) bénéficie d'un financement européen LIFE « nature et biodiversité ». L'objectif est de réduire les principales causes de mortalité des espèces marines mobiles sur les différentes façades métropolitaines, liée à des causes de captures accidentelles, le dérangement, les pertes et dégradations d'habitats fonctionnels. Les 23 cibles sont essentiellement les requins et raies, des oiseaux marins, des tortues et des mammifères marins. Une dizaine d'actions de conservation est prévue sur l'usage des loisirs et la pêche de loisirs à travers l'animation des chartes, le test du dispositif OPEN BADG pour les professionnels permettant de valoriser ce qui est fait au sein des structures et la contribution aux outils numériques (NAV&CO). Pour cela, une chargée de mission va être recrutée prochainement dans ce cadre, Jessica LAURENT.

4. Actualité et mise en place des nouvelles dispositions de l'arrêté de réglementation de la pêche de loisirs (document diffusé avec le dossier de séance)

Présentation faite par Louise DALISSON, indiquant pourquoi mieux encadrer la pratique et pérenniser la ressource pêche.

Jean-Claude HODEAU de la FNPPSF rappelle que la pêche de plaisance est favorable à cette nouvelle réglementation, mais soulève la problématique de l'application CATCHMACHINE. Il réclame un GT pêche afin de rediscuter sur les fonctionnalités de cette application. La pêche de loisir ne touche que 2% des pêcheurs et demande à ce que les autres type de pêche suivent cette réglementation. Enfin, il soulève le problème des barrages et sollicite la position des services de l'Etat.

Annie PEZIN pour la commune d'ELNE a été saisi par des pêcheurs (courrier adressé) concernant la question de la taille des poissons. Elle rejoint les arguments énumérés dans le courrier.

Clara THOMAS sous-préfète de Céret a conscience de la problématique des barrages mais la réponse ne sera pas donnée ce jour actuellement en court de réflexion.

Nicolas MAIRE de la DDTM rappelle la spécificité de ces barrages historiques, ils ont été réalisés aux profits des pêcheurs pour compenser les artificialisations de la Mission Racine. L'Etat a financé une étude Ifremer afin de prendre connaissance de l'impact de la ressource sur la dorade et le loup. Celles-ci ont indiqué qu'il y avait peu d'impact sur la ressource, les barrages empêchent le renouvellement de l'eau

dans l'étang.

Philippe LENFANT de l'UVPD donne un éclairage scientifique et félicite ce travail. Les femelles poissons prises précocement ne peuvent produire d'œuf, la prochaine génération risque d'être fortement impactée. C'est une question de maintien des espèces.

Guilhem HUBERT regrette ne pas avoir été associé à ce groupe de travail et ne trouve pas de cohérence et d'équité dans la réglementation concernant le nombre de poissons par embarcation.

Serge PALLARES répond que rien n'est immuable, il pourra être invité au prochain GT.

Jean-Claude HODEAU formule son ressenti concernant le marquage des loups, ceux-ci marqués en partie se sont retrouvés pour revenir à l'étang. Il fallait une preuve.

Annie PEZIN de la commune de Leucate fait appel à la pérennité de la ressource pêche et non pas une concurrence entre pêcheurs.

Stéphane PERON rappelle que le 12 février dernier, il a eu l'honneur de signer cet arrêté qui est l'aboutissement de 3 années de travail. Il y a 2 autres arrêtés en attente car les aires marines candidatent.

Dans le parc des calanques, les déclarations sont obligatoires contrairement à la réglementation du Parc marin du golfe du Lion. Il insiste donc sur l'importance de réaliser les déclarations volontaires dans le but de mieux connaître la ressource.

L'application est évolutive et le dispositif sera amené à s'améliorer. Il souligne la confidentialité et le respect des données (RGPD). Toutes les garanties ont été prises concernant la destination et le traitement des données. La signature d'une convention est en cours entre la DIRM, l'IFREMER et le prestataire afin de gérer l'application.

Concernant la pêche professionnelle, il n'y a pas de projet d'extension, celle-ci étant déjà hyper encadrée (plan "WESMED" interdiction de chalutage).

Il y a un recours contentieux déposé par le FFPS concernant l'arrêté pêche.

Jean-Claude HODEAU rappelle la difficulté à faire appliquer et comprendre l'arrêté préfectoral concernant la pêche de loisirs. Pour exemple, comment faire comprendre le repos biologique sur le loup, alors qu'à côté la pêche professionnelle peut pêcher un banc de loup.

Le CIDPMEP rappelle que la pêche professionnelle est très réglementée et est déjà très en difficulté.

Clara THOMAS, sous-préfète de CERET recommande la nécessité d'effort de la part de tous.

Stéphane PERON rappelle que le parc des Calanques a fait inscrire cette dynamique d'ici 2028, le dispositif sera obligatoire dans toutes les aires marines protégées. Les services de l'Etat anticipent l'entrée en vigueur de ces dispositions. D'autres façades attendent que la réglementation vienne s'imposer.

Guilhem HUBERT déplore les difficultés de la profession malgré les efforts pour préserver la ressource. Il dénonce les incivilités, la vente illégale et le trafic de poissons au niveau des barrages.

Nicolas MAIRE de la DDTM fait savoir que les Préfets sont bien conscients du braconnage dans le barrage,

la réflexion est en cours pour trouver une solution.

Philippe LENFANT de l'UVPD souhaite apporter son point de vue sur le débat des tailles minimales de capture. Il y aura une harmonisation des tailles de capture entre les différents Etats. L'idée est de tirer vers le haut et d'avoir une ressource pérenne.

Serge PALLARES encourage la collaboration de continuer à s'exprimer dans l'apaisement.

Clara THOMAS fera remonter cette difficulté qui sera sans doute contrôlée de manière plus régulière.

Yves DESDEVISES conclue s'il n'y a plus de poisson, il n'y aura plus de pêcheur, il est dans l'intérêt de tous de tous trouver une solution pérenne.

5. Présentation du projet RESMED sur la connectivité des AMP

Présentation faite par Philippe LENFANT.

RESMED est un projet Interreg-POCTEFA porté par l'Université de Barcelone. Le professeur Bernat HEREU en est le responsable et coordinateur. Le partenaire associé est l'Université de Perpignan au travers le laboratoire CEFREM. Les autres partenaires associés sont des institutions administratives (Direction générale de la pêche et des affaires maritimes de Catalogne, Département du territoire et de la durabilité catalan, Observatoire Français pour la biodiversité et Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales) et des aires marines protégées (le Parc Naturel de Cap Creus, le Parc Naturel du Montgri, des îles Mèdes et des marais du Baix Ter, le Parc Naturel Marin du Golfe du Lion, et la Réserve Naturelle Marine de Cerbère/Banyuls). Le projet a pour but de favoriser les échanges et l'intégration d'un grand nombre d'acteurs du milieu marin de part et d'autre de la frontière (pêche, plongée, gestionnaires et citoyens) pour une meilleure gestion du patrimoine naturel franco-catalan.

A l'échelle de cette région écologique, des échanges de larves, de juvéniles et d'adultes de plusieurs espèces peuvent avoir lieu entre les AMP et/ou les zones adjacentes. A l'issue du projet, des mesures de gestion intégrant des réglementations spatiales concernant la pêche et les autres usages du milieu au niveau transfrontalier seront proposées en vue d'améliorer l'efficacité de la gestion et de l'utilisation des ressources, de même que les services écosystémiques.

Serge PALLARES remercie la collaboration transfrontalière réseau avec les ports de plaisance de Catalogne sud et salue la venue de Bernard HEREU de l'Université de Barcelone.

Philippe LENFANT rappelle et remercie la contribution des plongeurs pour le comptage.

Serge PALLARES fera diffuser le lien du film auprès de tous les tous membres du conseil de gestion.

Hervé MAGNIN indique que le film a été fait en collaboration avec le parc des calanques, l'IFREMER et sera diffusé sur ARTE.

Clôture et levée de séance à 17h05.

Serge PALLARES



Président du Conseil de gestion